



Rapports annuels des Comités

SGPUM

A 3D geometric graphic consisting of several overlapping, semi-transparent purple and grey rectangular planes that create a sense of depth and perspective. The planes are arranged in a way that suggests a folded or layered structure.

2015-2016

TABLE DES MATIÈRES

Rapport du Comité paritaire Accès à l'égalité Avril 2016	1
Rapport du comité sur la charge professorale 2015-2016	3
Rapport du Comité des dons et appuis 2015-2016.....	5
Rapport du Comité de prévention sur le harcèlement 2015-2016.....	6
Rapport du Comité syndical de placements socialement responsables et les politiques ESG 2015-2016 (Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance)	8
Rapport de l'équipe syndicale du Comité paritaire des griefs 2015-2016.....	9
Rapport du comité SST du SGPUM 2015-2016	12
Annexe 1. Information Info-travaux, UdeM	18
Annexe 2. Cliché sur l'affichage relatif à la présence de contaminants au Pavillon Lionel-Groulx	19
Rapport du Comité sur l'avenir des bibliothèques 2015-2016.....	20
Rapport du Comité de Négociation des Professeurs Cliniciens 2015 – 2016.....	21
Rapport de l'équipe syndicale du comité des assurances 2015-2016.....	23

Rapport du Comité paritaire Accès à l'égalité Avril 2016

Mandat du comité :

Les travaux du comité paritaire sur l'accès à l'égalité s'inscrivent dans le cadre de l'article AE 1.05 du chapitre VII de la convention collective.

CHAPITRE VII – ACCÈS À L'ÉGALITÉ (AE)

AE 1.05 Les parties conviennent de créer un comité paritaire dont le mandat sera d'analyser l'accès à l'égalité des professeurs en vertu de la Charte québécoise, notamment, mais sans limiter, en matière de procédure d'engagement des professeurs et de la rémunération. Les membres du comité s'entendent sur le choix des experts au besoin, pour les assister dans l'exécution de leur mandat. Les coûts seront assumés à parts égales entre les parties. Le comité devra faire rapport au plus tard dans les deux années suivant l'entrée en vigueur de la convention collective. Un rapport intérimaire devra être soumis au plus tard le 1er juin 2016. Le comité a accès aux données nécessaires à l'accomplissement de son mandat.

Composition du comité paritaire :

Pour la partie syndicale les membres sont:

- Mme Kathleen Cahill, conseillère juridique du SGPUM;
- Mme Fasal Kanoute, Faculté des sciences de l'éducation;
- Mme Martine Valois, Faculté de droit;
- Mme Marion Vacheret (porte-parole), Faculté des arts et des sciences.

Pour la partie patronale les membres sont :

- M. Pierre Belhumeur, Faculté de médecine ;
- M. Jean-Pierre Blondin, DRH;
- Mme Maryse Darsigny, DRH;
- M Jean Pierre Marquis, Faculté des arts et des sciences.

Calendrier des rencontres :

Depuis la nomination du comité, celui-ci s'est réuni à 6 reprises entre novembre 2015 et mars 2016 (en date du 27 novembre, 15 janvier, 8 février, 19 février, 17 mars et 22 mars). Des rencontres sont prévues pour les mois d'avril, mai et juin.

Avancées des travaux :

Les rencontres du comité paritaire ont permis :

1. de commencer à réunir des informations dans le but d'élaborer un portrait de la représentativité des groupes ciblés par la loi dans le corps professoral,
2. De réunir différentes informations et documents en lien avec la question de l'accès à l'égalité à l'Université de Montréal dans le corps professoral
3. de problématiser les questions sous-jacentes au mandat du comité
4. de délimiter un cadre et un contenu d'analyses visant à établir les éventuels enjeux et/ou problèmes associés à la représentativité des groupes ciblés par la loi dans le corps professoral.

Par ailleurs, la convention collective prévoyant que des experts peuvent assister au besoin le comité pour les assister dans l'exécution de leur mandat, le comité a rencontré à deux reprises Monsieur Eric Charest, professeur à l'ENAP, expert en accès à l'égalité en emploi et en équité salariale.

Rapport du comité sur la charge professorale 2015-2016

Ce comité, créé en vertu de l'article TP 5.01 et l'Annexe VIII de la convention collective, réunit statutairement trois (3) représentants de la direction et trois (3) représentants du SGPUM.

En plus d'accueillir des plaintes individuelles, son mandat est le suivant :

1. Reçoit les propositions du comité prévu à la clause TP 3.06. Sur réception de la proposition du comité par le directeur de l'unité, ce dernier doit la transmettre simultanément au SGPUM et au Bureau du personnel enseignant;
2. Dresse un bilan annuel aux parties de la mise en application des nouvelles dispositions prévues à la clause TP 3.06 et TP 3.07 (y compris la présente annexe);
3. Indique aux parties toute recommandation qu'il juge appropriée.

Au cours de la dernière année, les membres de la partie syndicale étaient les suivants :

- Jean-Sébastien Fallu
- Guylaine Le Dorze
- Éric Troncy

Le comité s'est réuni aux dates suivantes avec la partie administrative :

- 21 décembre 2015
- 1^{er} février 2016
- 23 février 2016
- 15 mars 2016
- 12 avril 2016

La partie syndicale s'est aussi réunie à plusieurs reprises pour :

- 1- Aider les comités locaux
- 2- Préparer une étude de l'ensemble des rapports des comités locaux
- 3- Présenter les résultats de cette étude en conseil syndical
- 4- Rédiger des nouvelles pour les membres
- 5- Préparer les rencontres paritaires.

Le comité a notamment discuté de la méthodologie de cueillette des données, de plusieurs aspects de la réalisation du travail professoral, de l'encadrement en particulier et des recommandations à faire aux parties.

Le comité syndical en est venu à faire la recommandation suivante au comité exécutif et à la partie administrative :

- les unités établissent pour elles-mêmes la norme d'encadrement et d'évaluation sur la base des crédits;
- la charge normale d'enseignement proposée aux unités ne peut excéder 14,6 crédits, ce qui comprend les cours, l'encadrement, l'évaluation aux cycles supérieurs et les dégrèvements;
- la cueillette des données se fait à l'aide d'un formulaire couvrant les rubriques cours, encadrement, évaluation et dégrèvements.

Le comité a proposé une grille de quantification de l'encadrement et des activités d'évaluation et un formulaire simplifié pour la collecte des données.

Rapport du Comité des dons et appuis 2015-2016

Les membres du comité dons et appuis sont les suivants :

- Guylaine Le Dorze,
- Laurence McFalls (président du comité),
- Jean Portugais.

Suite à une réflexion collective en 2015-2016 sur la politique en vigueur des dons et appuis, le comité a formulé un projet de résolution suivant :

Attendu que le SGPUM consacre une partie de son budget de fonctionnement en provenance des cotisations de ses membres à des œuvres de charité;

Attendu que ce budget dit « de dons et appuis » a historiquement été limité à 1% des revenus de cotisation, mais que ce budget, depuis 2010, a graduellement été augmenté pour atteindre 2% des cotisations en 2015-16;

Attendu que l'ancienne politique de dons et appuis consacrait la totalité du budget à un don (en deux versements) au Service d'aide aux étudiants de l'Université de Montréal, et ce afin d'éviter la difficulté de faire un choix entre les nombreux appels d'aide que reçoit le syndicat;

Attendu qu'une politique de dons et appuis devrait toutefois permettre au syndicat d'appuyer des causes charitables dont la mission reflète les valeurs et les objectifs du SGPUM et du mouvement syndical;

Le comité propose que l'exécutif et le Conseil syndical adopte une nouvelle politique de dons et appuis du SGPUM qui s'articule selon les principes voulant :

- 1) que le budget annuel de dons et appuis s'élève à 2% du budget de fonctionnement total;
- 2) que, à l'intérieur de ce montant, la moitié, ou 1% du budget de fonctionnement total, soit consacrée à un don au Service de l'aide aux étudiants de l'Université de Montréal;
- 3) que le SGPUM maintienne sa politique de ne pas donner suite aux sollicitations de différentes causes charitables sauf en réponse à des appels d'urgence exceptionnelle en provenance d'organismes sans but lucratif dont la mission reflète les valeurs et les objectifs du SGPUM et du mouvement syndical et que ces appuis exceptionnels laissés à la discrétion de l'exécutif ne peuvent pas dépasser 20% du budget annuel de dons et appuis;
- 4) que la balance du budget de dons et appuis soit consacrée, sur proposition du comité de dons et appuis et approbation du comité exécutif, à l'appui d'organismes sans but lucratif dont la mission reflète les valeurs et les objectifs du SGPUM et du mouvement syndical et que tout appui dépassant 20% du budget de dons et appui ou s'étendant sur une période de deux ans ou plus soit entériné par le Conseil syndical au moment de l'adoption du budget de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité en Conseil syndical le 1^{er} avril 2016.

Rapport du Comité de prévention sur le harcèlement 2015-2016

Le Comité de prévention sur le harcèlement, créé en vertu de la Politique contre le harcèlement adoptée le 27 septembre 2003, relève du recteur. Sous la direction de la directrice du Bureau d'intervention en matière de harcèlement (BIMH), il regroupe des représentants de la communauté universitaire, **dont deux représentants du SGPUM**. Selon cette politique, son mandat est le suivant :

- a) assurer le respect de la présente politique;
- b) créer et coordonner des programmes de prévention, d'éducation et de sensibilisation en matière de harcèlement;
- c) faire des recommandations au recteur au sujet des problématiques de harcèlement ou des modifications à la présente politique et lui transmettre un rapport annuel sur les activités du Comité de prévention;
- d) recommander au recteur les mesures à prendre pour traiter le harcèlement exercé en contexte universitaire envers des membres de la communauté universitaire par des tiers;
- e) recommander au recteur la candidature des personnes aptes à remplir la fonction de président ou de présidente du Comité de prévention et responsable de l'application de la politique et celle de membres du Comité de prévention;
- f) assumer toute autre responsabilité que lui confie le recteur sur toute question découlant de cette politique.
(Dél. CU-481-7¹)

Les membres du comité à la fin de l'année étaient :

- Pascale Poudrette, présidente du comité, directrice – BIMH
- Alain Vienneau, conseiller – BIMH
- **Jean-Sébastien Fallu, professeur agrégé – FAS, SGPUM**
- **Audrey Laplante, professeure agrégée – FAS, SGPUM**
- Christine Préville, chargée de cours, SCCCUM
- Carole Audy, enquêtrice de la sûreté – Direction des immeubles
- Line Garneau, agente de recherche – Faculté de médecine, SERUM
- Julie Lamerre, préposée aux services généraux – Direction des immeubles
- Marie-Claude Latendresse, coordonnatrice du comité de grief – SEUM 1244
- Annie Legault, adjointe à la directrice – Résidences
- Normand McDuff, représentant en prévention – SEUM 1244
- Michel Gervais, étudiant, AGEEFEP
- Kevin L'Espérance, étudiant, FAECUM
- Judith Proulx, ergonome – SAE
- Annie Sénécal, directrice services conseils – DRH

Laurence McFalls a siégé à ce comité en tant que représentant du SGPUM jusqu'à l'automne 2015. Jean-Sébastien Fallu et Audrey Laplante ont pris la relève à compter de décembre 2015. À noter que

¹ Le texte complet de la politique est disponible sur le site du BIMH à <http://www.harcelement.umontreal.ca/politique/politique2003.pdf>

Richard Warren, conseiller syndical au SGPUM, a également assisté à une réunion à l'hiver 2016 en l'absence des deux membres réguliers.

Le comité s'est réuni 2 à 3 fois par session au cours de l'année 2015-2016. Ses travaux ont porté notamment sur la campagne de sensibilisation sur le consentement sexuel « Sans oui c'est non », l'objectif étant de travailler avec les représentants de la communauté afin de trouver la meilleure façon de rejoindre chacun des groupes. Le comité a également travaillé à la mise sur pied de la Semaine de prévention sur le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles qui s'est tenue du 14 au 18 mars 2016. Jean-Sébastien Fallu, qui représente les membres du SGPUM sur ce comité, a d'ailleurs prononcé une conférence lors de cette semaine de prévention sur les drogues du viol en tant que spécialiste en toxicomanie.

Rapport du Comité syndical de placements socialement responsables et les politiques ESG 2015-2016 (Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance)

Les membres du comité sont :

- Frédéric Brière,
- Adrian Burke,
- Patrick Cloos,
- Peter Dietsch,
- Laurence McFalls,
- Mariella Pandolfi,
- Jean Portugais,
- Sara Teitelbaum.

Ils se sont réunis sept fois au cours de l'automne et ont reçu comme invités l'actuaire Gilles Bouchard et l'avocat Gaétan Lévesque.

Le Conseil du SGPUM a formé en 2015-16 un nouveau Comité syndical sur les placements socialement responsables (PSR) et les politiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) afin d'orienter le syndicat dans l'exercice de ses responsabilités fiduciaires à l'égard de ses membres. En particulier, le Comité a le mandat de conseiller l'Exécutif syndical au sujet de la gestion des placements du Fonds de défense professionnelle du SGPUM. Le Comité a aussi pour mandat de conseiller l'Exécutif syndical au titre de représentant légal exclusif des professeurs face à l'employeur, pour toute question relative à la défense des intérêts des professeurs du SGPUM en regard du Régime de retraite de l'Université de Montréal (RRUM).

Le Comité PSR sondera prochainement les membres du SGPUM afin de connaître leurs préférences quant à la nature des placements, au rendement et aux risques associés à différents véhicules de placements pour ces différents fonds. Le Comité cherchera à identifier les intérêts des professeurs quant aux enjeux économiques, éthiques, environnementaux et sociaux relatifs aux placements réalisés avec leur argent. Les professeurs veulent-ils jouer un rôle plus actif dans l'orientation et les choix reliés aux investissements faits avec leurs fonds ? Quelles priorités devrions-nous fixer collectivement pour la gestion fiduciaire de nos biens ? Le comité soumettra également des propositions au Conseil syndical pour qu'il demande le développement des politiques d'investissement responsable plus poussées au sein du RRUM.

Rapport de l'équipe syndicale du Comité paritaire des griefs 2015-2016

Les membres de l'équipe syndicale du comité paritaire des griefs pour l'année 2015-2016 étaient les suivants :

- Mme Marianne Kempeneers, Professeure, FAS, porte-parole du SGPUM
- Mme Audrey Laplante, Professeure, FAS
- M. Laurence McFalls, Professeur, FAS
- M. Warren Richard, Conseiller syndical
- Vincent Jacquemet, Professeur sous octroi, Médecine
- Mme Kathleen Cahill, Conseillère juridique

Les membres de la partie patronale du comité paritaire des griefs étaient les suivants :

- M. Pierre Lemieux, Directeur, Ressources humaines, porte-parole de la direction
- M. Jean-Pierre Blondin, Directeur, Bureau du personnel enseignant, porte-parole de la direction
- M. Yves Du Sablon, Directeur, relations de travail DRH
- M. Jean-Pierre Marquis, Vice-Doyen aux affaires professorales, FAS
- M. Pierre Belhumeur, Vice-Doyen aux affaires professorales, médecine.

À l'exception des mois de juillet et août, le comité paritaire se réunit mensuellement. Depuis l'Assemblée générale le 14 avril 2015, ce comité a tenu 9 rencontres régulières :

- 20 avril 2015,
- 25 mai 2015,
- 17 septembre 2015,
- 26 octobre 2015,
- 12 novembre 2015,
- 3 décembre 2015,
- 21 janvier 2016,
- 18 février 2016,
- 31 mars 2016

Deux autres rencontres sont prévues pour l'année académique 2015-2016 (28 avril et 26 mai ou 16 juin).

De plus, 2 rencontres portant ayant pour sujet la situation des professeurs sous octroi ont eu lieu le 2 juin et le 15 septembre 2015.

Mandat du comité paritaire des griefs :

Ce comité est prévu à la convention collective SGPUM-Université de Montréal. Le Comité se réunit à huis clos pour discuter de dossiers individuels de même que des problèmes que peuvent rencontrer un groupe ou l'ensemble des professeur-e-s et professeur-e-s sous octroi.

Nature des questions soulevées devant le comité paritaire et ayant fait ou non l'objet d'un dépôt de griefs.

- Situations conflictuelles (exemples : harcèlement et sa prévention, climat de travail au sein de l'unité)
- Tâche professorale
 - o Soutien aux professeurs et professeures pour l'intégration des étudiants en situation de handicap
 - o Manque d'effectifs (embauche de nouveaux professeurs-surcharge de travail)
 - o Composition de la tâche professorale
 - o Liberté académique (Plans de cours cadre et Programme axé sur les compétences)
 - o Liberté académique
 - o Propriété intellectuelle
- Engagement
 - o Prolongation d'engagement (professeur adjoint)
 - o Embauche de cliniciens à la FMV
 - o Procédure d'engagement (droits politiques, comité de sélection, etc.)
- Dossiers de promotion
 - o Évaluation des dossiers de promotion à la Faculté de médecine
 - o Votes sur les promotions aux conseils de faculté
 - o Cheminement des dossiers de promotion
 - o Formulaire de promotion
 - o Lettres de recommandation
- Année d'étude et de recherche
 - o Conversion du salaire en subvention de recherche
- Professeurs sous octroi
 - o effectifs
 - o procédure de renouvellement d'engagement
 - o non renouvellement d'engagement
 - o refus d'application de la clause PSOAR 3.21 (prolongation d'engagement)
 - o Intégration au rang de professeur
 - o Procédure d'engagement
 - o Lettres de promesse d'intégration

- Avantages sociaux
 - Prélèvement des cotisations au RRUM
 - Dispositions particulières de retraite anticipée

- Traitement
 - Prime (non renouvellement, critères pour l'obtention ou son maintien)
 - Versement de la rétroactivité salariale

- Organismes subventionnaires
 - Règles du CRSNG

- Autres conditions de travail
 - Pannes de courriel
 - Boîtes courriels (taille)
 - Déclaration de conflits d'intérêts
 - Fusion de départements
 - Charge d'enseignement produite par le BRI

Rapport du comité SST du SGPUM 2015-2016

Les membres de l'équipe syndicale du comité paritaire santé sécurité au travail pour l'année 2015-2016 étaient les suivants :

- M. Tony Antakly, Professeur, Faculté de médecine, porte-parole
- Mme Mélanie Dufour-Poirier, Professeure, FAS
- M. Richard Warren, Conseiller syndical, SGPUM

Les membres de la partie patronale du comité paritaire santé sécurité au travail étaient les suivants:

- Mme Suzanne Deguire, Conseillère principale SST, porte-parole.
- M. Jean-Pierre Blondin, Directeur, Bureau du personnel enseignant, porte-parole
- M. Hugo Soudeyngs, Directeur, Faculté de médecine
- M. Louis Sauvageau, Directeur général, Direction des immeubles
- Mme Annie Sénécal, directrice, Services conseil, DRH

Le comité paritaire a tenu 3 réunions (7 mai 2016, 16 décembre 2015, 24 février 2016) et une autre rencontre est prévue avant la fin de l'année académique 2015-2016. La partie syndicale du Comité a tenu une douzaine de réunions internes. Les membres du Comité syndical ont également fait des visites sur le terrain à plusieurs reprises pour inspecter le site où se sont produits des événements fortuits (au Pavillon Roger-Gaudry notamment), une tournée des installations sanitaires du Pavillon Lionel-Groulx en compagnie de représentant de la direction de l'université (21 janvier 2016) et surveiller la progression des travaux de réfection réalisés au Pavillon Lionel-Groulx. Les principaux thèmes abordés sont les suivants :

1. **Pavillon Lionel-Groulx (LG) et l'adjacent Pavillon Jean-Brillant**

Depuis plusieurs années les collègues se plaignent de la mauvaise qualité de l'air et de problèmes de santé des occupants qui y sont reliés (ex : insalubrité notamment). Le comité paritaire SST a été saisi du problème en 2013. De nombreuses représentations ont été faites par la partie syndicale du Comité SST dans le cadre de ses activités pour résoudre de manière définitive ces problèmes.

Rappelons, pour des fins d'historique, que des résolutions syndicales des assemblées de 2 départements logés au Pavillon LG, ainsi que des plaintes provenant des professeurs avaient permis au Comité SST, dès 2013, de faire une étude auprès des collègues de LG via un sondage basé sur un questionnaire de Santé-Canada. Ce questionnaire avait été envoyé à 290 professeurs de LG et 132 réponses avaient été obtenues (soit 46%) en décembre 2014. Quarante-trois pourcent des répondants avaient alors rapporté ressentir des symptômes ou des malaises

lorsqu'ils étaient au travail. Les malaises les plus fréquents étaient : maux de têtes (64%) ; irritation des yeux, du nez ou de la gorge (57%) ; lassitude (40%) ; congestion des sinus (34%) ; étourdissements (21%) ; troubles respiratoires (21%) ; difficultés de concentration (17%) ; et toux (17%). Le Comité SST-SGPUM avait jugé ces résultats suffisamment alarmants pour leur donner suite et exercer des pressions afin qu'une résolution complète de ces problèmes puisse être envisagée à moyen terme par la voie de ses représentations auprès de la partie patronale. Après consultation auprès d'experts scientifiques et médicaux, l'hypothèse la plus plausible était que les systèmes de ventilation présentaient des failles importantes. De telles déficiences ne seraient pas uniques à l'UdeM et pourraient être analogues à la situation vécue à l'édifice Leacock de l'Université McGill (le système de ventilation y a été remplacé il y a quelques années et ces mesures auraient réglé définitivement le problème).

Dans cet esprit, le 6 mai 2015, le Comité syndical santé et sécurité au travail (SGPUM-SST) faisait parvenir aux membres un communiqué faisant état des problèmes de santé rencontrés par les professeurs en raison de la mauvaise qualité de l'air au Pavillon Lionel-Groulx. Dans ce communiqué, nous annonçons qu'une rencontre d'informations et de discussions allait être organisée pour entendre directement les commentaires des membres, répondre à leurs questions, mieux les informer des problèmes et des démarches entreprises jusqu'alors et décider, de manière collégiale, de la marche à suivre dans ce dossier.

Deux rencontres ont été tenues à cet effet, soit le 29 septembre et le 19 novembre 2015. Un nombre élevé de professeurs, en provenance principalement du Pavillon Lionel-Groulx, a participé à la première rencontre. Toutefois, pour permettre à ceux qui n'étaient pas disponibles en septembre d'assister à une telle rencontre, nous avons jugé important et opportun d'en organiser une seconde pour diffuser au plus grand nombre de membres possibles nos avancées dans ce dossier et recueillir un nombre maximal de témoignages. Nous visons ainsi à assurer une progression efficace de ce dossier. Une seconde rencontre s'est donc tenue le 19 novembre 2015. Cette fois, des professeurs œuvrant dans d'autres Pavillons étaient présents. À ces deux occasions, différentes sources d'informations ont été présentées en appui (p.ex., observations directes des salariés de leurs conditions de travail insalubres, symptômes de santé auto-rapportés relativement à l'exposition à l'air ambiant de l'établissement, sondage réalisé par le Comité de santé et de sécurité auprès des membres du SGPUM, rapports d'expertise commandés de manière indépendante et unilatérale par l'employeur, etc.).

En septembre comme en novembre 2015, nous avons réitéré notre invitation aux collègues qui présentaient des symptômes liés au **Syndrome de l'édifice fermé**², quel que soit l'édifice ou le

² * Série de symptômes qui sont liés à une exposition d'ordre chimique, particulière ou biologique et que l'on ne peut attribuer à une cause spécifique, mais qui s'atténuent lorsque l'occupant quitte le bâtiment. Les symptômes signalés comprennent en particulier maux de tête, nausées, fatigue, somnolence, irritation des yeux, du nez et de la gorge.

Pavillon concerné, à consulter l'un des deux médecins spécialistes identifiés pour ce dossier. Ces derniers officient à la Clinique de Médecine du travail et de l'environnement de l'Institut Thoracique de Montréal (associée à l'Université McGill). Rappelons que ce même Institut a déjà réalisé une étude³ en 1994 sur la qualité de l'air des édifices ventilés à l'UdeM (dont LG). Cette étude avait produit un certain nombre de recommandations quant aux systèmes de ventilation et à leur entretien pour tous les bâtiments de l'UdeM. Nous avons exigé à de multiples reprises de connaître la teneur des correctifs apportés par l'UdeM suivant la production de ce rapport : jusqu'à ce jour, l'UdeM demeure muette à ce sujet. Dans le même esprit, nous avons demandé, là encore, à de nombreuses reprises, que le programme d'entretien préventif des systèmes de ventilation des Pavillons de l'Université nous soient transmis, ce que nous n'avons jamais réussi à obtenir. L'UdeM persiste et signe en ne souhaitant pas nous transmettre des informations liées au dossier de la qualité de l'air, en dépit des dispositions prévalant à cet effet dans la convention collective.

En outre, malgré toutes les représentations exercées dans ce dossier par la partie syndicale du Comité, la partie patronale continue d'exiger qu'un maximum de dossiers soit médicalisé et qu'un maximum de plaintes soit déposé auprès de la Régie des immeubles (poste 2222) pour qu'une démarche paritaire d'inspection du bâtiment puisse être envisagée. Le Comité SST-SGPUM continue d'exiger qu'une démarche paritaire puisse être entamée de manière à embaucher un spécialiste des bâtiments malades, capable de faire la pleine lumière sur cette situation.

Le comité SST invite en ce sens les professeurs à dénoncer toute situation s'apparentant au Syndrome de l'édifice fermé ou toute problématique d'insalubrité, simultanément au SGPUM et à la Régie des immeubles, de manière à faciliter la progression de ces dossiers. Ce suivi cherche à apporter les rectificatifs appropriés, tant à la situation prévalant au Pavillon LG (ou ailleurs) quant à la qualité de l'air, mais également quant à la situation d'insalubrité généralisée se retrouvant à l'UdeM, plus généralement.

2. Suivi concernant la problématique d'amiante (travaux de réfection des toilettes du Pavillon Lionel-Groulx)

Le 12 septembre 2015, les représentants du SGPUM ont constaté que des travaux de réfection des toilettes en cours au 7^e étage du Pavillon Lionel-Groulx comportaient du désamiantage dans cette section du bâtiment. L'accès au chantier présentait une affiche confirmant la présence de ce contaminant. Le 14 septembre 2015, cet affichage a été retiré et ce fait a été rapporté au Comité de santé et de sécurité dans les jours subséquents.

L'employeur, l'Université de Montréal, nous avait informés de la présence de travaux de désamiantage et de risques de moisissures associés aux travaux de réfection des toilettes au

³ Une copie de ce rapport est disponible pour consultation au bureau du SGPUM.

Pavillon Lionel-Groulx dans une dépêche sur son site web Info-travaux (voir Annexe 1). La présence de travaux de désamiantage a été confirmée par courriel dans une communication entre un représentant de la Faculté des Arts et des sciences (FAS) et un autre du Comité SST-SGPUM dans la semaine du 28 septembre 2015. À notre connaissance, la dépêche du site Info-travaux a constitué la seule information publique communiquée à l'ensemble des travailleurs et des étudiants de l'Université de Montréal à cette occasion. Or, il est apparu, comme en fait foi un cliché pris le 6 octobre 2015, à l'intérieur des chantiers de construction associés à la réfection des toilettes, que l'affichage relatif à la présence de contaminants (c.-à-d., amiante, moisissures) n'était accessible uniquement qu'aux travailleurs affectés à ces chantiers (Annexe 2).

Enfin, le comité SST a effectué, de concert avec la partie patronale, le 21 janvier 2016 une tournée générale des toilettes du Pavillon Lionel-Groulx pour vérifier l'avancée des travaux de réfection qui traînent depuis plusieurs mois déjà. Cette tournée avait été convoquée suivant la réception de plusieurs plaintes de membres au SGPUM dénonçant la situation d'insalubrité intenable dans les toilettes restantes du Pavillon (en l'occurrence : présence de rongeurs; circulation d'odeurs d'excréments intermittentes; toilettes dont l'entretien est grandement déficient avec présence d'excréments au sol sur une période de deux jours; urinoirs qui puent, etc.). Cette tournée a imposé la tenue rapide de mesures d'entretien amélioré et accéléré la poursuite des travaux qui se sont finalement terminés à la mi-mars 2016.

3. **Intoxication au monoxyde de carbone à l'amphithéâtre P-310 au Pavillon Gaudry**

Pour des fins d'historique, rappelons que le 28 octobre 2014 vers 10h, la salle (où se tenait un examen par 200 étudiants sous la supervision du professeur et plusieurs surveillants) a été évacuée dans un premier temps puis l'ensemble du côté ouest du Pavillon, en raison de la présence de monoxyde de carbone (CO). Ce gaz peut être mortel. Quatorze personnes avaient alors été incommodées et reçu les premiers soins d'Urgence-Santé. Deux transports vers des centres hospitaliers avaient été réalisés. L'un des patients présentait un taux anormalement élevé de CO dans le sang, une condition pathophysiologique potentiellement mortelle. Un signalement avait été fait à la Direction de santé publique qui avait entamé une enquête. C'est essentiellement grâce à l'intervention rapide initiale du professeur de ce cours qu'une tragédie avait été évitée de justesse. Ce dernier avait pris l'initiative de faire évacuer la salle, malgré les objections des étudiants. La source des émanations (par la centrale thermique) avait alors été identifiée par la Direction des immeubles.

Suivant nos représentations, des radios portatives ont depuis lors été fournies aux membres de l'équipe de la Direction des immeubles pour améliorer les communications entre eux lors de telles situations. Des dossards leur auraient également été fournis pour faciliter leurs interventions lors de tels incidents. Toutefois, un meilleur encadrement des procédures d'évacuation dans la gestion de pareilles urgences demeure un processus en cours et fait, encore à ce jour, l'objet de discussions au sein du Comité. Les grilles d'alimentation situées au pourtour de la Centrale thermique demeurent toujours à être identifiées. Un suivi est exercé en ce sens afin qu'un tel drame ne se reproduise plus.

4. Procédures d'évacuation en cas d'urgence

Une chute de tuile s'est produite dans le local N-615 du Pavillon Roger-Gaudry le 8 octobre 2015. Lors de cet incident, un certain délai avait été nécessaire avant de fermer l'amphithéâtre. Les représentants du syndicat s'étaient inquiétés du temps de réponse et avaient exercé un suivi serré en ce sens. Des discussions quant au processus d'intervention à privilégier lors de tels événements font l'objet de discussions depuis plusieurs semaines déjà dans le cadre des activités du Comité paritaire.

Dans le même sens, de vives inquiétudes ont été formulées dernièrement par le Comité SST-SGPUM quant aux actions à prendre en cas de tireur actif, au vu des derniers survenus dans plusieurs universités aux Etats-Unis. Les représentants du Syndicat jugent également que les procédures d'évacuation et les mesures de sécurité sur le campus dans son ensemble sont insuffisantes et peu connues de la communauté universitaire, notamment par les membres du SGPUM, et ce, même si des ateliers sur la préparation face à une situation d'urgence ont lieu durant la semaine SST chaque année.

5. Santé psychologique au travail

Le Comité SST-SGPUM a engagé des discussions depuis plusieurs semaines déjà à l'interne pour que la santé psychologique au travail devienne un axe de travail privilégié du Comité paritaire. Des représentations ont été exercées en ce sens dernièrement auprès de la partie patronale. Une formation en santé psychologique ferait déjà partie, par ailleurs, de l'offre de formation de la DRH : toutefois, celle-ci semble peu connue de la communauté universitaire et peu utilisée. Le Comité souhaite faire de cet axe de travail un enjeu de discussions prioritaire lors de la prochaine semaine SST qui se tiendra fin novembre (ou début décembre) 2016. L'idée de ces travaux vise à démontrer les bienfaits de la prévention en ce domaine et à mieux identifier les conséquences des problèmes de santé psychologique telles que vécues par les membres du SGPUM.

6. Programme d'accompagnement en-dehors des heures de travail

Les représentants du Comité souhaitent que l'UdeM se dote de procédures d'accompagnement des femmes sur le campus en-dehors des heures de travail, notamment sur dans les emplacements de stationnement, à l'instar de ce qui prévaut à l'Université d'Ottawa. À nouveau, des discussions ont toujours cours à cet effet, des documents à l'examen.

Annexe 1. Information Info-travaux, UdeM

Capture d'écran: 7 octobre 2015

The screenshot shows a web browser window displaying an information page for construction work at the Pavillon Lionel-Groulx. The page is titled "INFO TRAVAUX Pavillon Lionel-Groulx" and features a red and white striped traffic cone icon. The main heading is "Travaux importants au pavillon Lionel-Groulx".

Mise à jour des travaux de réfection des toilettes – secteur Ouest

La fin des travaux de réfection des toilettes du secteur Ouest est prévue pour la fin décembre 2015.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Pour en savoir plus

Programme cadre de prévention

Description des travaux

- Enlèvement de l'amiante et de toute moisissure
- Mise aux normes selon les codes du bâtiment
- Optimisation des espaces existants
- Redéfinition du design des toilettes
- Ajout de toilettes universelles
- Ajout d'une douche
- Changement des accessoires de toilette en respect de la politique GDEUM
- Changement de l'éclairage, de l'électrofité, de la ventilation, de l'évacuation, de la plomberie, des murs, des plafonds et des planchers

Les travaux seront étroitement supervisés et se dérouleront selon les règles de l'art, en respectant l'échéancier prévu.

Plans des étages

The floor plan diagram shows a grid of rooms labeled with letters (A through S) and numbers (1 through 4). Specific areas are highlighted in red and labeled "Toilette".

Annexe 2. Cliché sur l'affichage relatif à la présence de contaminants au Pavillon Lionel-Groulx

Photo prise le 7 octobre 2015



Rapport du Comité sur l'avenir des bibliothèques 2015-2016

Les membres du comité sont :

- M. Jean-Claude Guédon (président)
- Mme Marianne Kempeneers
- Mme Audrey Laplante
- M. François Schiettekatte

Le Comité a été formé en janvier 2014 suite à l'annulation de l'abonnement au grand ensemble de revues savantes *Wiley Online Library* par les Bibliothèques de l'Université de Montréal. Le Comité s'est réuni une fois en plus d'échanger de nombreux courriels au cours de l'année 2015-2016. Suite aux demandes faites par le comité au directeur général de la Direction des bibliothèques, M. Richard Dumont, et au président du Comité de la recherche, M. Gregor Murray, trois des quatre membres du Comité sur l'avenir des bibliothèques ont été invités à siéger au **Groupe de travail mixte sur le libre accès**, un nouveau groupe relevant à la fois du Comité de la recherche et du Comité consultatif sur les bibliothèques et dont le mandat est de développer un plan d'action institutionnel dans le but de favoriser le libre accès à la production scientifique. Ce comité s'est réuni à trois reprises depuis sa création. Il est composé des membres suivants :

- Vincent Larivière, professeur agrégé, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information – Co-président
- Marcello Vitali-Rosati, professeur agrégé, Département des littératures de langue française – Co-président
- Christian Baron, vice-doyen recherche, Faculté de médecine
- Frédéric Bouchard, vice-recteur associé, Vice-rectorat à la recherche
- Julie Cardinal, directrice, Direction du traitement documentaire et métadonnées, Direction des bibliothèques
- Laurence Dumont, étudiante
- Richard Dumont, directeur général, Direction des bibliothèques
- Vincent Gautrais, professeur titulaire, Faculté de droit
- **Jean-Claude Guédon**, professeur titulaire, Littérature des langues du monde
- **Audrey Laplante**, professeure agrégée, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
- Tanja Niemann, directrice générale, Consortium Érudit
- Nicolas Roby, coordonnateur scientifique du Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT)
- Diane Sauvé, directrice, Direction du soutien à la réussite, à la recherche et à l'enseignement, Direction des bibliothèques
- **François Schiettekatte**, professeur titulaire, Département de physique

Suite à la première réunion du Groupe de travail mixte sur le libre accès, les membres du Comité sur l'avenir des bibliothèques ont présenté un état de la situation au Conseil syndical, plus précisément à la réunion du 27 novembre 2015. Au cours de la prochaine année, le comité continuera d'informer les membres du conseil et les consultera au besoin.

Rapport du Comité de Négociation des Professeurs Cliniciens 2015 – 2016

Le SGPUM a déposé et obtenu en 2015 une requête en accréditation distincte pour l'ensemble des cliniciens de la Faculté de Médecine Vétérinaire de Saint-Hyacinthe. Le SGPUM est donc accrédité depuis le 23 juin 2015 pour représenter ses nouveaux membres du SGPUM et négocier la première convention collective.

Le projet de convention collective a été préparé à l'automne 2015.

Le comité de négociation formé de :

- Geneviève Bussièrès, représentante des professeurs cliniciens,
- Éric Troncy, membre de l'exécutif du SGPUM,
- Me Kathleen Cahill, conseillère juridique du SGPUM,
- Richard Warren, conseiller syndical du SGPUM,
- Vincent Dagenais, porte-parole,

Le comité s'est présenté à la première séance de négociation mercredi 16 décembre pour déposer ce projet de convention collective.

Voici les grandes orientations :

Les professeurs cliniciens se sont syndiqués pour être reconnus à leur juste valeur : reconnus pour ce qu'ils **sont**, reconnus pour ce qu'ils **font**.

- Les professeurs cliniciens sont attachés, individuellement et collectivement à la FMV :
 - o Ils et elles veulent participer pleinement à la vie et au développement de la FMV;
 - o elles veulent pouvoir remplir complètement leurs tâches et éventuellement les enrichir : enseignement, service aux clients, développement des connaissances, développement des technologies.
- Les professeurs cliniciens refusent d'être considérés simplement comme des travailleurs de remplacement ou principalement comme des travailleurs au service des clients ce qui implique :
 - o la reconnaissance de la carrière;
 - o la permanence;
 - o la détermination de la tâche
 - o les droits politiques
- Les professeurs cliniciens se considèrent comme des professeurs à part entière avec égalité de **droits**, égalité de **participation**, **autonomie**.
- le projet de convention collective tient compte des différences dans la pondération des différents éléments de la tâche.

Le titre d'emploi retenu est donc de « **professeur clinicien** ». Le projet est une reprise de tout ce qui est applicable de la convention des professeurs SGPUM avec les adaptations nécessaires et des critères de promotion qui tiennent compte de la réalité du travail.

Des séances de négociations ont eu lieu les 3, 17 février, 21, 23 et 29 mars, 4 et 12 avril

Malheureusement, la position de l'Université constitue un rejet complet de ces orientations. Sa réponse n'est qu'une consolidation de la situation actuelle.

Les négociations se poursuivront avec détermination et confiance d'arriver à une pleine reconnaissance de ces professeurs cliniciens.

Rapport de l'équipe syndicale du comité des assurances 2015-2016

Le comité des assurances a tenu 4 rencontres depuis la dernière Assemblée générale du SGPUM :

- le 13 mai 2015, le 12 août 2015, le 08 février 2016, et le 23 février 2016.

Composition du Comité des assurances pour le SGPUM :

- M Kempeneers,
- E Troncy,
- L Turgeon.

Action du Comité des assurances

Ce fut une année fort occupée au niveau du comité des assurances : en collaboration avec la Direction des ressources humaines de l'Université, le comité des assurances a établi et validé toutes les étapes de mise en place du nouveau programme d'assurances collectives de l'Université, intitulé Modulo.

- Discussions et échanges avec l'assureur sur le contenu des différentes options fournies dans Modulo.
- Détermination des différentes étapes et du calendrier d'application.
- Validation des différents outils d'information, et d'inscription au nouveau régime, à savoir : Vidéo de présentation, Sommaire résumant les principaux changements et atouts du nouveau programme, Simulateur d'estimation des différentes options pour déterminer la meilleure solution pour chacun, Validation avec l'assureur Croix Bleue du bilan personnalisée de toutes les demandes de remboursement antérieures facilitant dès lors l'utilisation du Simulateur, Détermination du contenu et des modalités de prises de contact avec la communauté de professeurs, Détermination du contenu et des dates de rencontres d'information et de laboratoires d'utilisation de Modulo.

Proposition du SGPUM

Consécutivement à l'accord unanime du Conseil syndical du 27 mars 2015, le Comité des Assurances pour le SGPUM a poursuivi ses travaux sur la mise en place d'un régime à options pour les Couvertures dentaire et médicale. Il veillera maintenant à son application et continuera son travail de révision des coûts des programmes d'assurances collectives pour assurer une bonne gestion des cotisations.

Travaux en cours

À la demande du Comité des Assurances de la partie syndicale, la date d'adhésion au nouveau régime d'assurances collectives Modulo, a été étendue jusqu'au vendredi 15 avril 2016. À cette date, si les Professeurs n'ont pas fait de choix, une sélection standard, similaire à la couverture actuelle, sera appliquée par défaut.

7 avril 2016